

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEIM3B75PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de structurer sa pensée et de s'exprimer à propos de la rencontre avec des productions culturelles en utilisant les différents concepts énoncés au cours .

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B75PPA Initiation aux arts et à la culture

30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B75PPA Initiation aux arts et à la culture

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	22_PEIM3B75PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à sensibiliser les étudiants à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.

Ce module permettra à l'étudiant de mettre en chantier les compétences suivantes :

- Être sensibiliser aux arts visuels d'hier et d'aujourd'hui.
- Nourrir sa curiosité vis-à-vis de la culture de l'autre
- Acquérir des concepts pour devenir un passeur culturel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours n'est en aucun cas une accumulation de connaissances encyclopédiques mais plutôt un ensemble de démarches au travers desquelles chacun trouvera les outils nécessaires à une prise de conscience et à une réceptivité à des formes d'art et de culture, au-delà de tout a priori.

Le cours comporte 2 volets: visites en autonomie et cours

1. L'étudiant participe à 2 événements culturels (1 parmi les 6 domaines artistiques et 1 dans un lieu proposant des œuvres plastiques contemporaines)

2. Le cours est organisé sous forme de module thématique:

- L'Art et la CULTURE, Qu'ésaco ?
- La Démocratie Culturelle
- L'Art à l'Ecole (ECA)
- Le PECA

Démarches d'apprentissage

Afin de toucher aux 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle, 3 démarches sont proposées:

Pilier 1- **RENCONTRER** L'étudiant est invité à choisir 2 événements culturels et artistiques

Pilier 2 - **PRATIQUER** L'étudiant réalise une création personnelle ou collective dans le cadre d'un événement culturel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivre activement le cours est fortement conseillé
Temps de questions-réponses durant les cours
Développement d'une démarche artistique

Sources et références

ZAKHARTCHOUK (J.-M.), L'enseignant, un passeur culturel, Paris, ESF, 1999.
Actes du colloque « La culture au cœur de l'enseignement, un vrai défi démocratique », 17 novembre 2008, Bruxelles.
Jean-Gabriel CARASSO, "Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture?" éd. l'attribut, mai 2011

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint, Extraits vidéo, interviews d'artistes (notamment "Entrer sans frapper" La Première), écrits (articles, livres...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail réflexif individuel qui s'appuie sur les ressources données au cours, les traces personnelles de l'étudiant (réflexion au cours, les 2 visites).

Le travail n'est pas évalué si:

rendu hors délai. Si certificat médical, voir les modalités écrites données au 1er cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour le Q3, l'étudiant appuie son travail réflexif sur les ressources données au cours et à partir de **2 nouvelles visites** culturelles

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).